



2209 - Doit-on dire « Allah l'incommensurable a dit vrai » à la fin de la récitation du Coran ?

question

Est-ce que la prononciation de : Allah l'incommensurable a dit vrai après la récitation d'un ou de plusieurs versets est une innovation (bid'a). Si tel est le cas, quand cette innovation a-t-elle été introduite dans l'Islam ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Bon nombre de gens ont pris l'habitude de dire au sortir de la récitation du Coran : Allah l'incommensurable a dit vrai . Cela n'est point institué puisque ni le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) ni les compagnons n'avaient pas l'habitude de le faire. La pratique n'était pas connue non plus à l'époque des successeurs des Compagnons. Elle a été approuvée par certains lecteurs des siècles derniers. Ils croyaient lui trouver un fondement dans les propos du Très Haut : dis : c'est Allah qui dit la vérité . Mais cette approbation est rejetée puisque si la pratique était bonne, elle n'aurait pas été délaissée par le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui), ses compagnons et leurs successeurs immédiats, les ancêtres des membres de cette Umma.

Concernant les propos du Très Haut : dis : c'est Allah qui dit la vérité, il ne s'agit pas de les prononcer à la fin de la lecture, car si tel était le sens voulu, Allah aurait dit : quand tu finis ta lecture, dis : « c'est Allah qui dit la vérité, comme Il a dit (ailleurs) : Lorsque tu lis le Coran, demande la protection d' Allah contre le Diable banni. (Coran, 16 :98).

Le verset dis : c'est Allah qui dit la vérité. (Coran,3 :95) qui a servi d'argument à celui qui soutient l'innovation qui consiste à dire : Allah l'incommensurable a dit vrai à la fin de la récitation a été prononcé par Allah le Très Haut pour confirmer l'information qu'Il avait donnée à propos de la licéité



de tous les aliments pour les fils d'Israël à l'exception de ce qu'Israël s'était interdite d'elle-même. A ce propos, Il dit : **Toute nourriture était licite aux enfants d' Israël, sauf celle qu' Israël lui-même s' interdit avant que ne descendît la Thora. Dis- (leur): "Apportez la Thora et lisez- la, si ce que vous dites est vrai!"** Donc, quiconque, après cela, invente des mensonges contre Allah... ceux-là sont, donc, les vrais injustes. Dis: **"C' est Allah qui dit la vérité. Suivez donc la religion d' Abraham, Musulman droit. Et il n' était point des associateurs".** (Coran, 3 :93-95).

S'il s'agissait de faire prononcer la formule après toute récitation du Coran, le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) aurait été le premier à le savoir et à la pratiquer. Comme il ne l'avait pas su, cela n'était pas voulu. En somme, le fait de dire : **Allah l'incommensurable a dit vrai ...** à la fin de la récitation du Coran est une invention qu'il ne convient pas au musulman d'adopter.

Quant au fait de croire qu'Allah est véridique dans ce qu'Il dit, il constitue une prescription obligatoire. Quiconque démentit Allah ou met en doute la véracité de Son information devient un mécréant exclu de la religion. A Allah ne plaise.

Le fait de dire : **Allah a dit vrai** à certaines occasions, par exemple, quand se réalisent certaines des choses dont Allah nous a informés, dans l'intention de confirmer l'information d'Allah, est bien permis puisque la Sunna l'atteste. En effet, au moment où le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) prononçait un sermon, Hassan et Houssayn surgirent et il descendit de la chaire, les emporta, les installa en face de lui-même et dit : **Allah a dit vrai . Vos biens et vos enfants ne sont que source de tentation pour vous** (Coran, 64 :15).